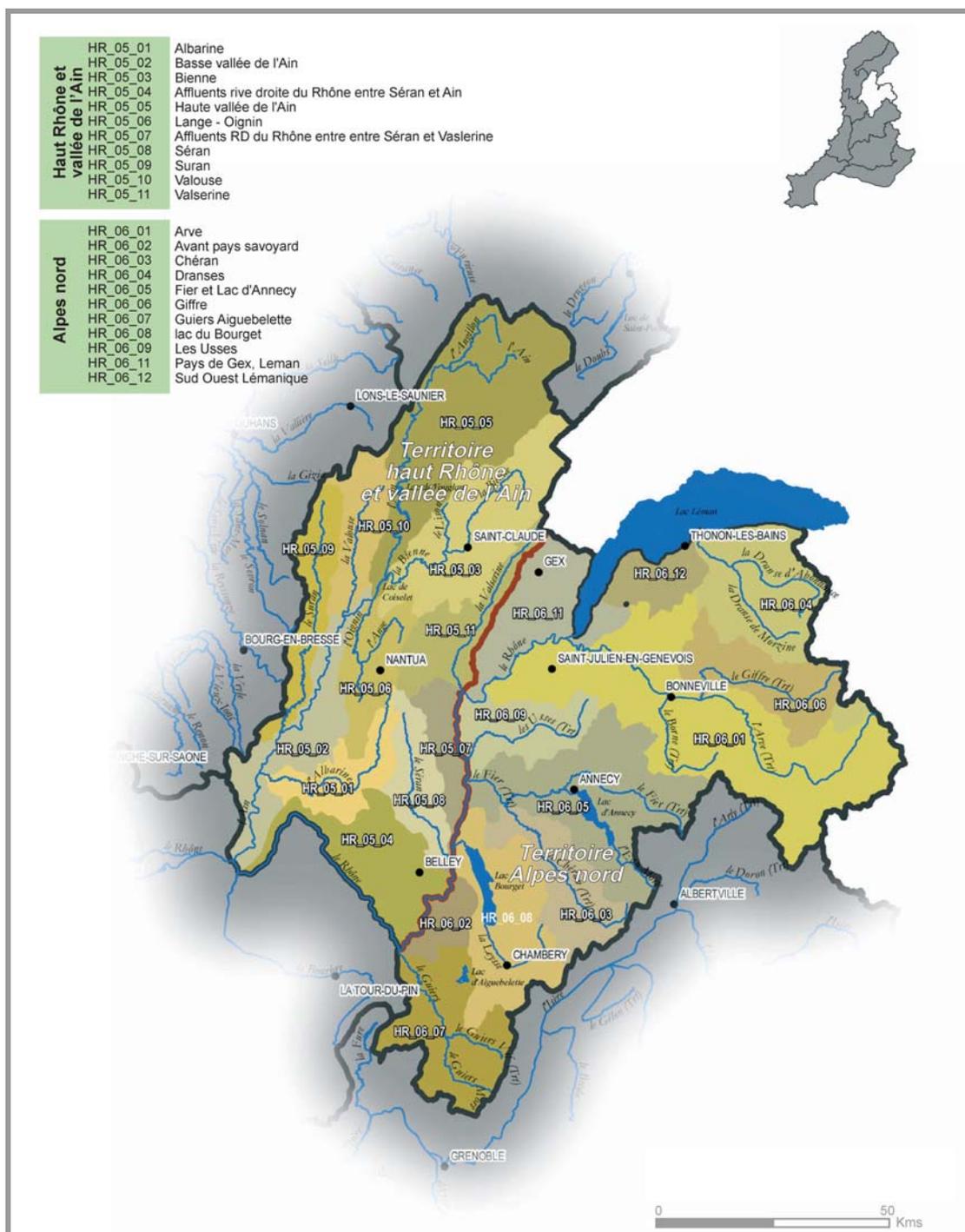


Bassin Rhône-Méditerranée

Commission territoriale Haut Rhône

Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures 2010-2015



Séminaire des commissions territoriales
27 janvier 2012



Près de deux années après l'approbation du SDAGE, le moment est venu de dresser un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures. Ce premier bilan est important pour guider les acteurs impliqués dans la gestion des milieux aquatiques et en particulier contribuer au cadrage des priorités d'ici à 2015. Il doit également alimenter le bilan à mi-parcours qui doit être arrêté par le Préfet coordonnateur de bassin, après avis du Comité de bassin, et rapporté à la Commission européenne pour fin 2012.

Le présent document propose un état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour le territoire de la commission Haut Rhône. Réalisé à l'aide des outils de suivi mis en place, ce bilan ne prétend pas à l'exhaustivité et souffre encore d'imprécisions. Mais ce n'est pas tant une précision des informations que des ordres de grandeur qui sont proposés afin de mettre en évidence les avancées, réussites, échecs et pistes de progrès. Une consolidation complète de ce bilan interviendra au cours du premier semestre 2012 (cf. annexe 1).

Le programme de mesures 2010-2015 du territoire Haut-Rhône (cf. annexe 2) est principalement ciblé sur :

- de nombreuses actions de restauration physique des cours d'eau (amélioration de la circulation piscicole et de la morphologie, restauration des espaces de liberté, restauration du transport de sédiments...) sur l'ensemble des bassins versants ;
- des règles de partage de l'eau entre usages et besoins du milieu naturel, à mettre en place dans les secteurs en déséquilibre quantitatif et les cours d'eau subissant des perturbations hydrologiques causées par les ouvrages hydroélectriques ;
- le traitement des derniers points noirs de pollution domestique et la résorption des pollutions liées aux substances dangereuses.

La gestion de l'eau du territoire Haut Rhône est très organisée autour de structures porteuses de contrats de rivières et SAGE. Il faut noter que le SAGE Arve, rendu prioritaire par le SDAGE, est en cours d'élaboration et que le SAGE de la basse vallée de l'Ain, en révision, travaille activement à la gestion quantitative de la ressource conformément à la demande du Comité de bassin. De plus, plusieurs territoires identifiés dans le SDAGE comme devant mettre en place une démarche de gestion concertée font désormais l'objet de projets de contrats de rivière : Fier et lac d'Annecy, Dranses, Séran. De la même façon sur la haute vallée de l'Ain, la gestion concertée se met progressivement en place. La préservation et la restauration des zones humides font également l'objet d'une démarche innovante dans le bassin versant du Bourget. En revanche plusieurs secteurs sont « orphelins » de dynamique, notamment les nombreux petits affluents du Rhône (Valserine, avant-pays Savoyard, rivières du sud et de l'est du Bugey). Ces bassins ne sont pas les plus dégradés du territoire, mais le manque de structure animatrice rend difficile la mise en œuvre du programme de mesures et le suivi des actions.

La mise en œuvre du programme de mesures connaît des différences d'un bassin versant à l'autre (cf. annexes 3 et 4) et est fonction de la complexité des problèmes, des moyens humains des structures de gestion, de la mobilisation des élus et de l'état d'avancement des contrats et SAGE. Dans les bassins versants « orphelins », les actions sont plus difficiles à faire émerger, à la différence des territoires couverts par des contrats et SAGE.

D'un point de vue global, 19% des actions prévues sur le territoire entre 2010 et 2015 sont engagées ou terminées. La mobilisation des acteurs est surtout concentrée sur les actions répondant au Grenelle de l'Environnement (restauration de la franchissabilité des seuils en rivière, résorption des déficits quantitatifs, restauration des captages AEP prioritaires). Dans les autres domaines, malgré les progrès constatés, la mise en œuvre du programme de mesure n'est souvent pas à la hauteur des enjeux du territoire (cf. annexe 5).

La restauration de la continuité biologique et sédimentaire des rivières (programme du Grenelle) progresse lentement malgré la forte mobilisation des services de l'Etat, des établissements publics et des structures de gestion. (les actions à mettre en œuvre constituent 40% de l'ensemble des actions de restauration physique). Ainsi, seul 2% des 97 ouvrages prioritaires ont fait l'objet d'engagement de travaux. L'effort actuel consiste principalement à trouver des solutions techniques pour chacun des ouvrages et à engager les négociations avec les propriétaires. La mise en œuvre concrète de ces actions se heurte à la nécessité d'identifier des solutions techniques spécifiques à chaque ouvrage et de convaincre autant de maîtres d'ouvrage (arguments réglementaires, solutions financières, accompagnement technique, ...).

La restauration de la morphologie et du transport sédimentaire des cours d'eau n'avance que ponctuellement (25 actions programmées ou mises en œuvre sur les 135 prévues). En effet, la conception technique des actions de restauration est complexe, la mobilisation collective est maintenant moins soutenue que pour la restauration de la continuité écologique, et les contraintes financières, foncières

(multiplicité des propriétaires), techniques voire sociales (acceptation du projet par les maîtres d'ouvrage et la population) ne facilitent pas l'engagement de ces projets. Des initiatives locales sont néanmoins engagées, comme par exemple dans l'Arve, le Chéran dans la plaine du Chatelard (élargissement et diversification du lit sur 2 km), le Guiers, le Bourget, le Lange, l'Hermance dans le sud-Ouest lémanique. Ces projets représentent souvent le bénéfice des dynamiques initiées les années précédentes dans les contrats de rivière et SAGE.

L'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau bénéficie d'une forte dynamique de l'ensemble des acteurs (Etat, Agence, ONEMA, structures locales de gestion, préleveurs,...) notamment au travers de la réalisation des études de définition des volumes maximums prélevables qui constituent le point de départ pour la définition de plans d'actions (6 bassins versants concernés sur le territoire du Haut Rhône). La dernière étude sera lancée au premier trimestre 2012 (Sud-Ouest Lémanique), la plus avancée concerne le bassin du Bourget. Une fois ces études achevées, les plans de gestion concertés de la ressource devront définir les actions à mettre en œuvre : réglementaires (révision des autorisations de prélèvements, objectifs aux points nodaux, création des organismes uniques en ZRE, etc.) contractuelles ou investissements (réduction des prélèvements agricoles, travaux sur les réseaux AEP, optimisation de la gestion des barrages, économies d'eau, substitution de ressources etc.). Certaines de ces actions ont déjà été mises en œuvre, telles que le transfert de prélèvements AEP de la nappe de Pré Bataillard vers le Lac Léman, ou le transfert de prélèvements agricoles de la nappe de la Basse vallée de l'Ain vers le Rhône.

Sur le territoire du Haut Rhône, 3 captages prioritaires ont été identifiés par le Grenelle et le SDAGE, pour lesquels la qualité doit être améliorée. La délimitation des aires d'alimentation a été effectuée pour chacun d'entre eux, et les zones à préserver sont en cours de définition. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre les plans d'actions qui doivent donner suite à cette première étape.

La pollution par les pesticides n'est pas un enjeu fort de ce territoire, à l'exception des alluvions de la basse vallée de l'Ain. Sur ce secteur la mise en place d'actions est difficile.

90% des actions relatives à la réduction des pollutions agricoles (hors pesticides) sont concentrées sur la vallée de l'Ain (Haute Vallée, Suran, Valouse) avec la nécessité d'améliorer la gestion des effluents d'origine animale.

Au niveau de la pollution domestique, la grande majorité des actions est engagée et permet de rattraper progressivement les retards de mise en conformité (75% des 177 actions prévues relèvent de la mise en œuvre de la Directive ERU). Il reste à finaliser la mise en conformité de quelques stations supérieures à 2000 équivalents-habitants (EH), et à résoudre les problèmes de pollutions liées à des stations de moins de 2000 EH mais impactant fortement les milieux (cas de rejets dans des masses d'eau à faible débit).

En ce qui concerne les substances dangereuses, les efforts ont surtout été portés sur l'amélioration des connaissances des sources de pollution via la campagne de recherche des substances dans l'eau (RSDE) concernant les ICPE soumises à autorisation et les stations d'épuration urbaines (échéance 2011 pour les plus de 100 000EH et 2012 pour les plus de 10 000EH) : 89% des 75 ICPE concernées sur le territoire du Haut Rhône ont fait l'objet d'un arrêté visant la recherche des substances. Une fois les résultats de la campagne d'analyse arrêtés, une étude technico-économique doit être réalisée dans les 18 mois avant de lancer des travaux de réduction des rejets. Une montée en puissance des actions est donc attendue au cours des prochaines années. Par ailleurs, des actions doivent être également engagées afin d'améliorer la gestion des substances dangereuses présentes dans les eaux pluviales et d'améliorer la gestion des effluents industriels ou d'entreprises artisanales avant leur rejet dans les réseaux ; à ce niveau un travail important a déjà été mené sur le bassin versant de l'Arve.

Les actions pour la préservation de la biodiversité, majoritairement déclinées dans la mise en œuvre des documents d'objectifs Natura 2000 et au travers des plans de gestion des espèces invasives, sont dans leur grande majorité engagées. Ces dynamiques sont souvent antérieures au programme de mesures.

Spécificité des eaux souterraines, les études visant l'identification et la délimitation des zones stratégiques à préserver pour l'alimentation en eau potable dans le futur ont démarré pour la moitié des masses d'eau identifiées dans le SDAGE.

Quelques pistes d'amélioration identifiées :

- suite aux études de définition des volumes prélevables, la mise en œuvre rapide de règle de gestion de la ressource au travers des outils réglementaires (classement en ZRE des bassins en déséquilibre actuel avéré, mise en cohérence des autorisations de prélèvements, inscription dans les SAGE...) et par des actions d'économie d'eau ou de création de ressources de substitution ;
- l'élaboration des plans d'actions nécessaires à la protection des captages dégradés et leur mise en œuvre rapide en mobilisant les outils fonciers, en favorisant l'intégration de ces démarches

dans les politiques d'aménagement du territoire sur le long terme, en responsabilisant les collectivités bénéficiaires et en travaillant avec la profession agricole sur les mesures pertinentes ;

- pour les ouvrages préjudiciables à la continuité écologique, la poursuite et l'amplification de la recherche de maîtres d'ouvrage, y compris en mobilisant les grands maîtres d'ouvrage du territoire (producteurs d'hydro-électricité, sociétés d'autoroutes, conseils généraux, réseau ferré de France, ...) et l'inscription dans les SAGE des stratégies de restauration des ouvrages à rendre franchissables ;
- l'amélioration de la définition des espaces de bon fonctionnement des milieux aquatiques (zones stratégiques pour la préservation des nappes, espace de liberté, zones humides, aires d'alimentation de captages...) et de leur prise en compte dans les contrats de rivière, les SAGE et les documents d'urbanisme ;
- le renforcement du travail engagé de coordination et de planification des actions de mise en œuvre du programme de mesures avec l'ensemble des acteurs de l'eau (Etat, ONEMA, Agence de l'Eau, Conseils régionaux et départementaux, Commission locale de l'eau, Comité de rivière).

ANNEXES

- ANNEXE 1 :** Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures p. 5
- ANNEXE 2 :** Rappel du programme de mesures 2010-2015 p. 6
- ANNEXE 3 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux superficielles p. 9
- ANNEXE 4 :** Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures sur les eaux souterraines p. 13
- ANNEXE 5 :** Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale p. 17

ANNEXE 1 : Méthode utilisée pour la réalisation du bilan de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures

La mise en œuvre du programme de mesures comprend deux étapes successives :

- un travail préalable afin d'identifier, pour chaque mesure, les actions à mettre en œuvre sur le terrain (nature, localisation, maître d'ouvrage possible, calendrier d'ici à 2015), un travail qui a été engagé par les services des MISE ;
- l'émergence de projets concrétisant ces différentes actions qu'il appartient aux services de rechercher en mobilisant les maîtres d'ouvrage pertinents.

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures plusieurs outils ont été mis progressivement en fonctionnement dès 2010 :

- un outil provisoire de suivi (OUPS) qui renseigne sur l'avancement des actions de chacune des mesures, mis à disposition des services des MISE ;
- une adaptation de l'outil de suivi des aides à l'agence de l'eau qui effectue un lien entre les opérations ayant fait l'objet d'une décision de financement et les mesures du programme de mesures ;
- un outil national de suivi pour le cas particulier du chantier de restauration des captages dégradés.

Le suivi de la mise en œuvre du programme de mesures représente un investissement important et comporte encore des lacunes et des défauts de fiabilité pour différentes raisons, qui tiennent à la prise en charge du travail par les services, à l'identification des actions nécessaires à la mise en œuvre de chaque mesure ou à des difficultés techniques que comporte par exemple le rattachement des aides de l'agence de l'eau au programme de mesures.

Pour ce premier bilan territorial, les données présentées dans ce document sont issues d'extractions des outils OUPS et de suivi des captages dégradés effectuées le 15/11/2011.

La consolidation complète du bilan à partir des différentes sources citées interviendra au cours du premier semestre 2012.

ANNEXE 2 : Rappel du programme de mesures 2010-2015

Territoire haut Rhône et vallée de l'Ain

■ Caractéristiques du territoire

- Superficie : 5 172 km²
- 11 sous bassins versants
- 109 masses d'eau cours d'eau naturelles
- 2 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées
- 11 masses d'eau plans d'eau naturelles
- 5 masses d'eau plans d'eau fortement modifiées
- 1 masse d'eau plan d'eau artificielle

■ Spécificités du territoire

- Relief de plateaux et faisceaux calcaires plissés.
- Plaines alluviales de l'Ain et du Rhône.
- Importants réseaux karstiques.
- Nappes d'accompagnement de l'Ain et du Rhône.

■ Activités principales du territoire

- Elevage, cultures intensives irriguées, viticulture.
- Industrie concentrée dans quelques secteurs (plaine de l'Ain, Jura).
- Production hydroélectrique.
- Activités touristiques liées à l'eau.

Objectifs des masses d'eau superficielle

Masse d'eau cours d'eau

- naturelle
- fortement modifiée ou artificielle

Masse d'eau plan d'eau

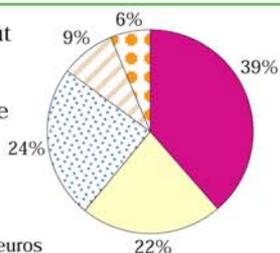
- naturelle
- artificielle
- ▽ fortement modifiée

Atteinte du bon état

- en 2015
- en 2021 ou 2027
- objectif moins strict



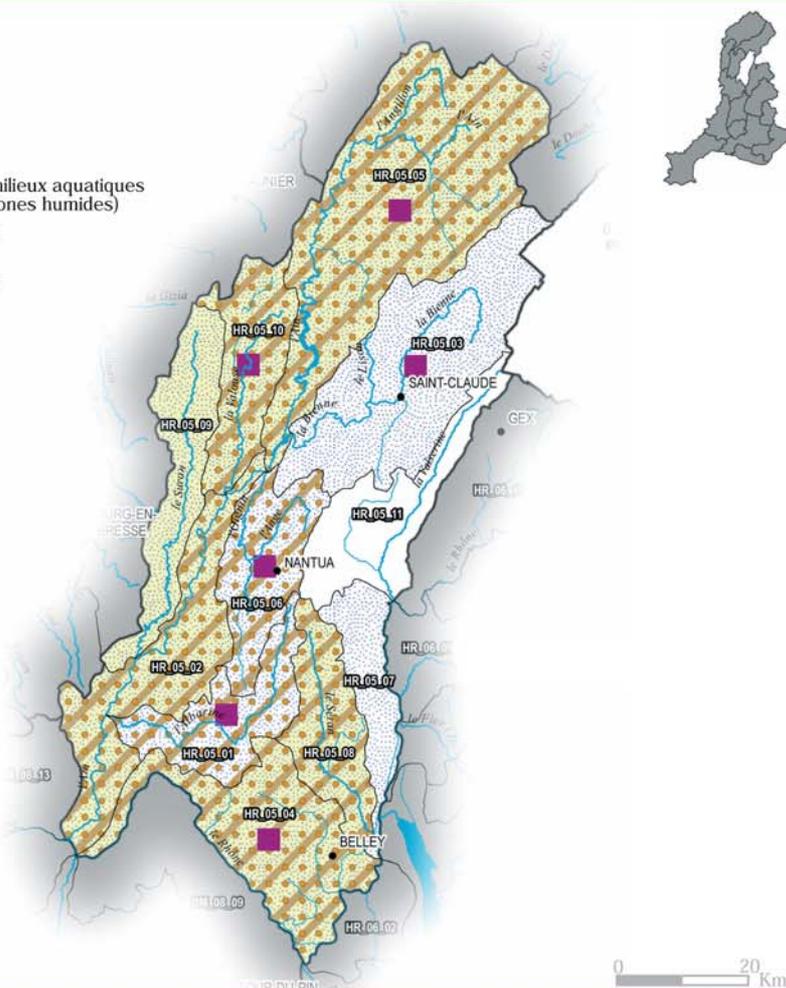
Estimation du coût des mesures complémentaires à mettre en oeuvre pour le territoire sur la période 2010-2015



Coût total : 94 400 000 euros

Mesures complémentaires à mettre en oeuvre

- Lutte contre les pollutions ponctuelles
- Lutte contre les pollutions diffuses
- Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (morphologie, continuité, espèces et zones humides)
- Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau
- Autres (gouvernance, connaissance et aménagement du territoire)

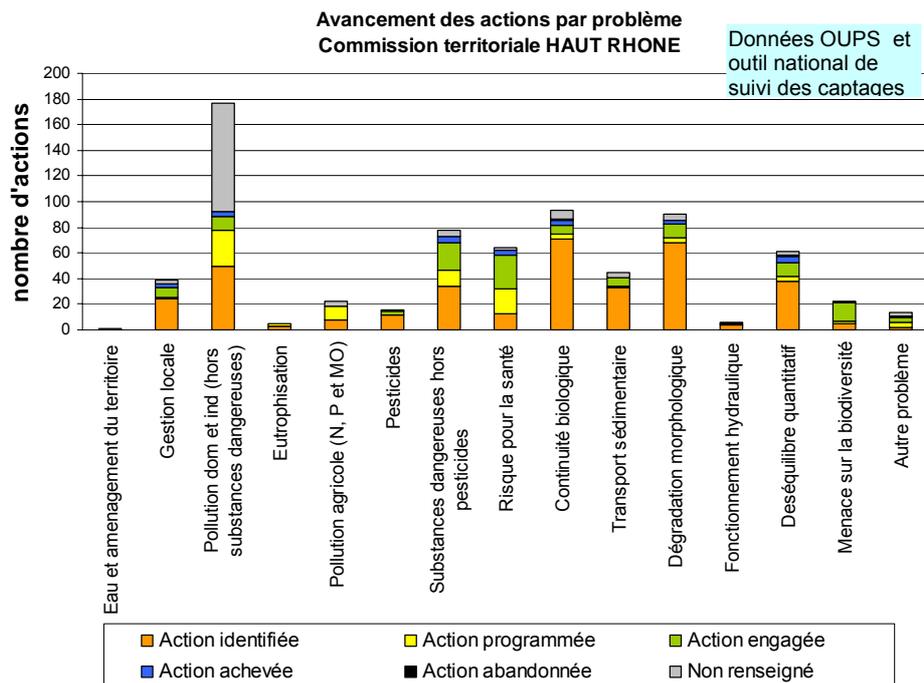


2 - Avancement par problème

Afin de rendre opérationnelles les mesures du programme, chacune est décomposée en une suite d'actions, nécessaires et suffisantes, à réaliser pour considérer la mise en œuvre de la mesure comme achevée.

Le graphique ci-contre présente l'état d'avancement des actions pour chacun des grands problèmes recensés dans le programme de mesures.

NB : Les actions engagées sur les captages ont été affectées au problème "risque pour la santé" même si elles répondent également aux problèmes pesticides et/ou pollutions agricoles

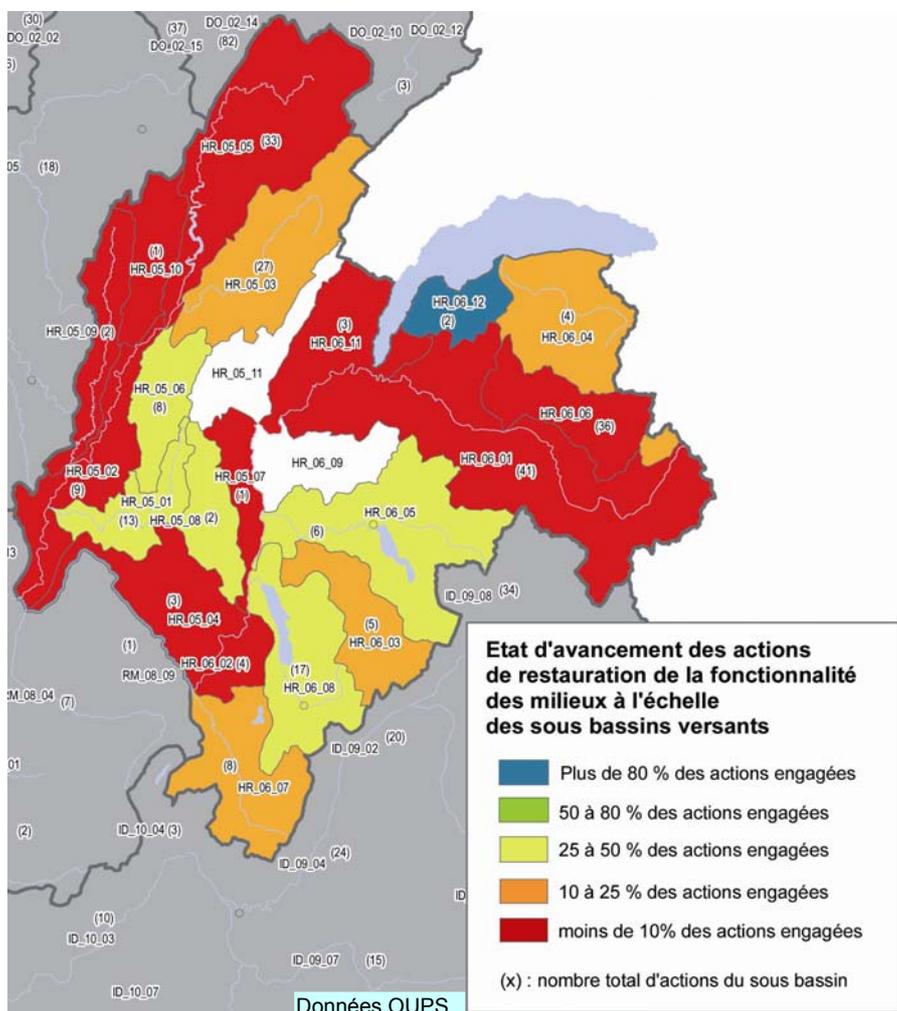


21 - Restauration de la fonctionnalité des milieux

3 problèmes sont à traiter pour améliorer la restauration de la fonctionnalité des milieux :

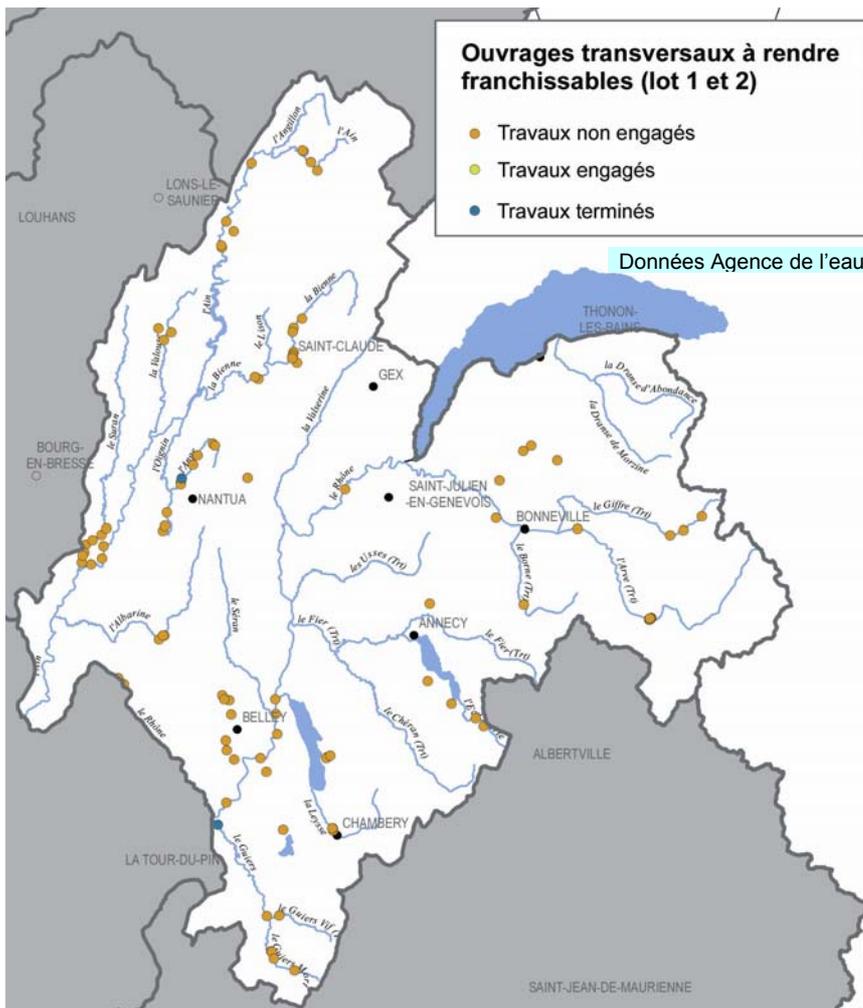
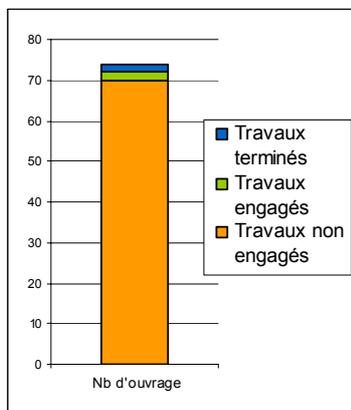
- la continuité écologique, principalement au travers de la restauration de la franchissabilité au niveau des ouvrages transversaux prioritaires (Grenelle de l'environnement) ;
- la dégradation morphologique ;
- le transport sédimentaire.

La carte ci-contre propose un premier état d'avancement des actions visant à restaurer la fonctionnalité des milieux dans les différents bassins versants.



Zoom : actions sur les ouvrages transversaux prioritaires à rendre franchissables :

La carte ci-contre propose un état d'avancement des actions de restauration de la continuité écologique qui sont qualifiées selon trois niveaux d'avancement. En complément, l'indice ci-dessous donne le nombre d'ouvrages concernés.



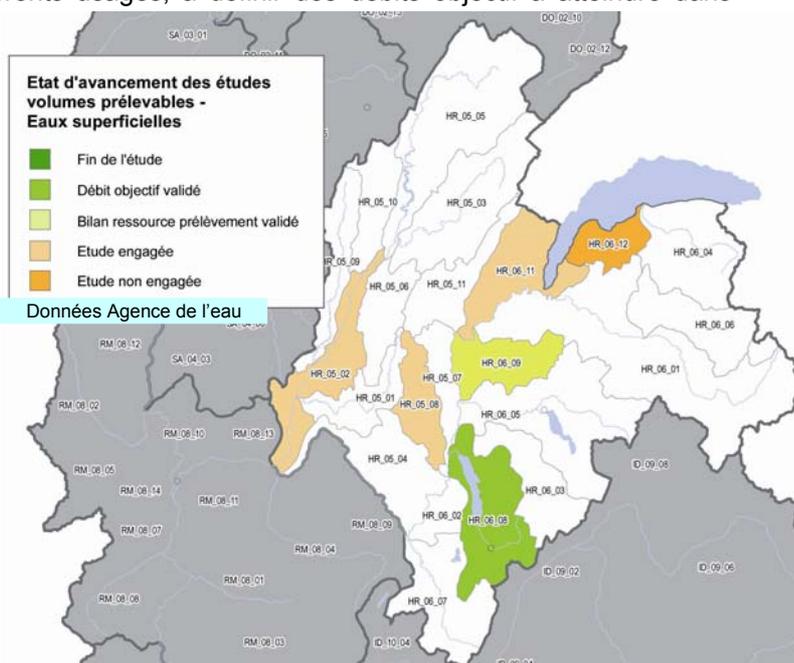
22 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

Dans chacun des 72 sous bassins et/ou aquifères prioritaires de Rhône-Méditerranée dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, l'étude de définition des volumes prélevables constitue un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource. Cette étude vise à faire un bilan des volumes utilisés pour les différents usages, à définir des débits objectifs à atteindre dans chaque cours d'eau.

Le plan de gestion, étape suivante, proposera une adaptation des prélèvements en fonction de l'équilibre entre la disponibilité en eau, la demande et les tendances générales d'évolution des usages.

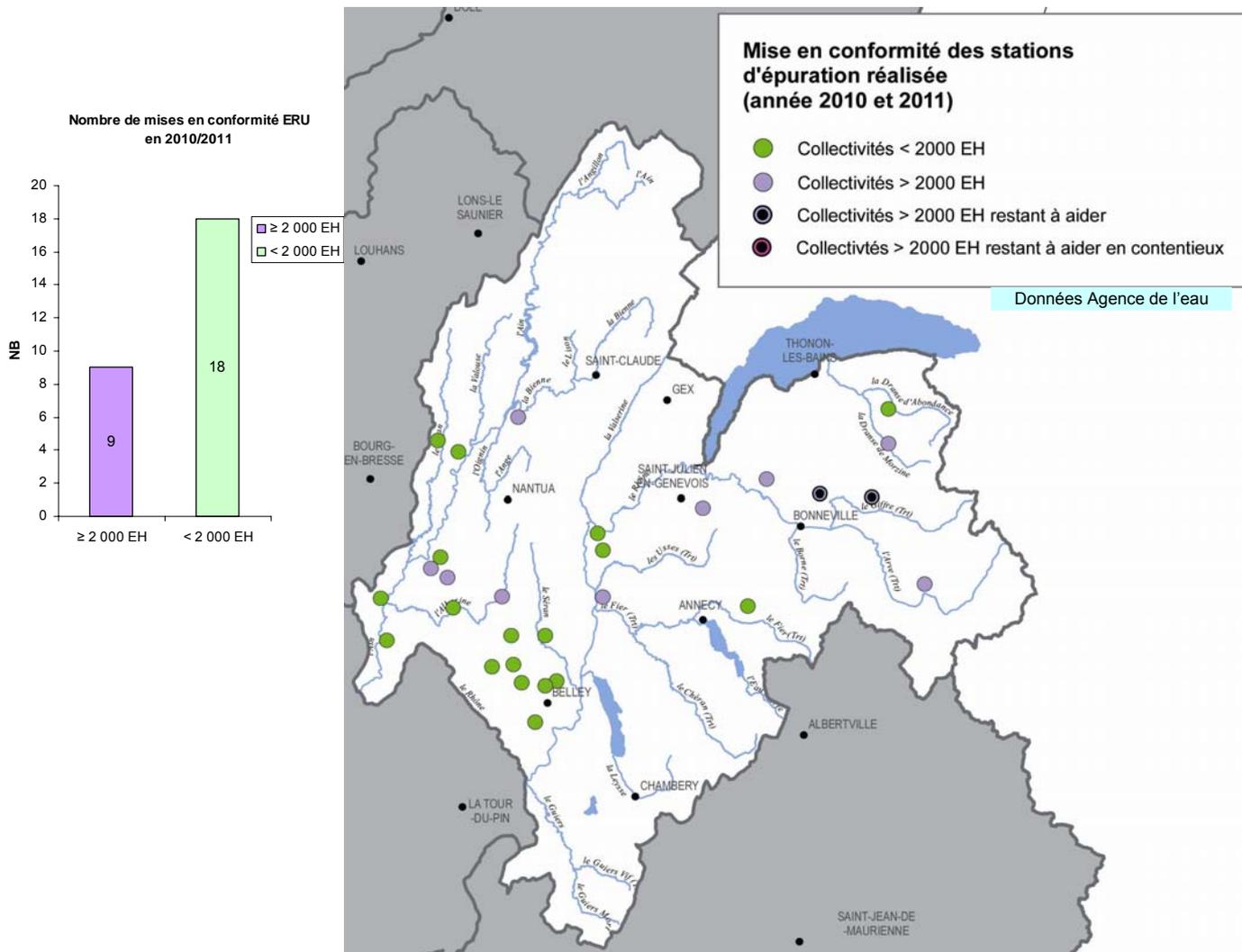
Le présent état d'avancement porte sur la phase d'étude pour les 6 bassins versants superficiels identifiés en déséquilibre quantitatif sur le territoire, qui est qualifiée selon 5 étapes.

Avancement	Nbre d'études
Etude non engagée	1
Etude engagée	3
Bilan ressource validé	1
Débit objectif validé	1
Fin de l'étude	0



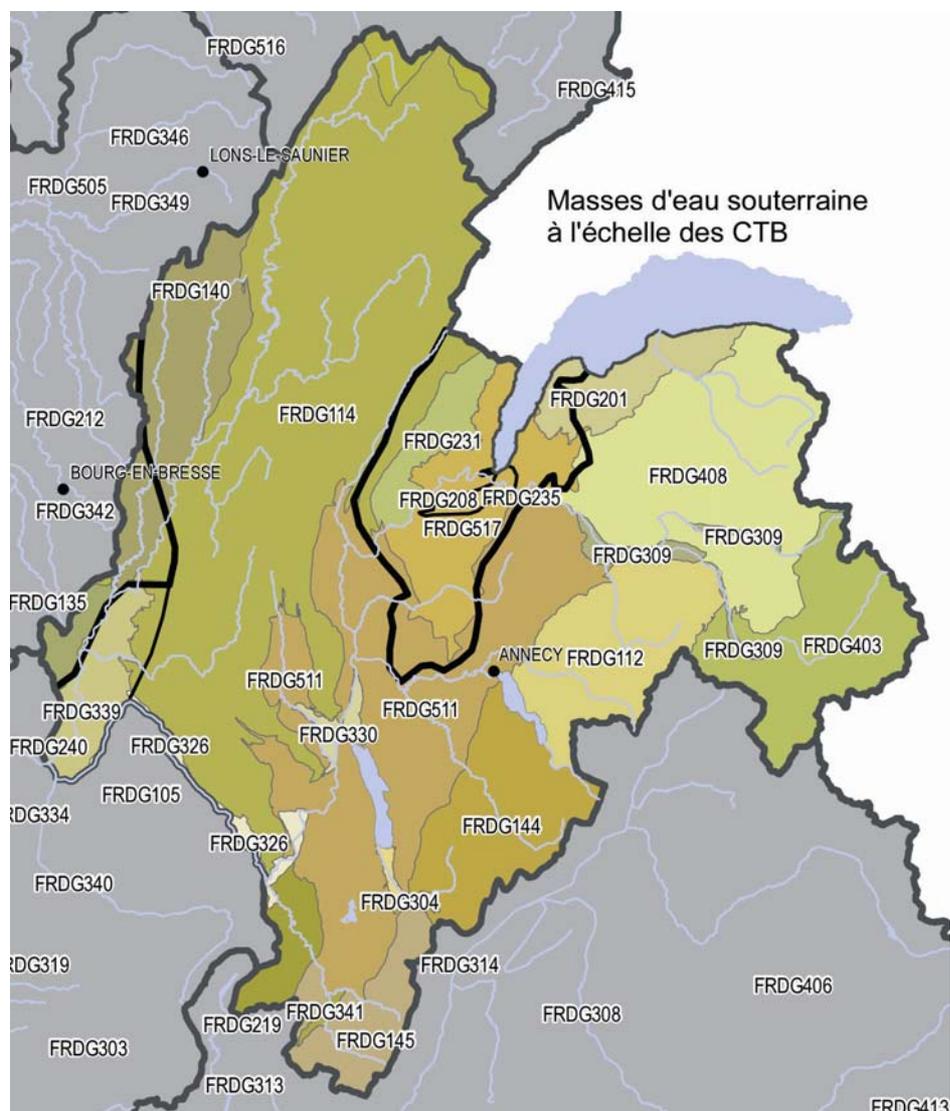
23 - Lutte contre la pollution domestique et industrielle (hors substances) :

Bien que le calendrier de mise en œuvre de la directive sur les eaux résiduaires urbaines soit dépassé, certaines collectivités restent soumises à une obligation de mise aux normes. Cette mise aux normes occupe, à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, encore une place importante dans le domaine de la lutte contre la pollution urbaine.



ANNEXE 4 – Etat d'avancement de la mise en œuvre du programme de mesures pour les eaux souterraines

1 - Les masses d'eau souterraine de la commission territoriale



- FRDG114 Calcaires et marnes jurassiques chaîne du Jura et Bugey - BV Ain et Rhône RD
- FRDG120 Calcaires jurassiques chaîne du Jura - BV Doubs et Loue
- FRDG135 Formations plioquaternaires Dombes - sud
- FRDG144 Calcaires et marnes du massif des Bauges
- FRDG145 Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse
- FRDG201 Formations glaciaires et fluvio-glaciaires Bas Chablais (P. Gavot, Delta Dranse, terrasses Thonon)
- FRDG212 Miocène de Bresse
- FRDG219 Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme + complexes morainiques
- FRDG231 Formations fluvio-glaciaires du Pays de Gex
- FRDG235 Formations fluvio-glaciaires nappe profonde du Genevois
- FRDG240 Miocène sous couverture Lyonnais et sud Dombes
- FRDG304 Alluvions de la Plaine de Chambéry
- FRDG309 Alluvions de l'Arve et du Giffre
- FRDG330 Alluvions marais de Chautagne et Lavours
- FRDG339 Alluvions plaine de l'Ain
- FRDG341 Alluvions du Guiers - Herretang
- FRDG511 Formations variées de l'Avant-Pays savoyard dans BV du Rhône
- FRDG517 Domaine sédimentaire du genevois (molasses et formations IVaires)

2 – Rappel des principaux problèmes sur les eaux souterraines

Masse d'eau	Déséquilibre quantitatif	Gestion locale à instaurer ou développer	Pollution agricole : azote, phosphore et matières organiques	Pollution domestique et industrielle hors substances dangereuses	Pollution par les pesticides	Risque pour la santé	Substances dangereuses hors pesticides	Autre problème
FRDG114						2		
FRDG120						1		
FRDG135	1	1	1			1		
FRDG144	1		1	1	1			
FRDG145			1	1	1			
FRDG201						1		
FRDG212								1
FRDG219		1				1		
FRDG231	2				1	1		
FRDG235	4					1		
FRDG240						1		
FRDG304	3		1	1	1	1	2	
FRDG309						1	2	
FRDG330						2		
FRDG339	1	1			3	1		
FRDG341	1					1		
FRDG511			2					
FRDG517	3							

3 - Avancement par problème

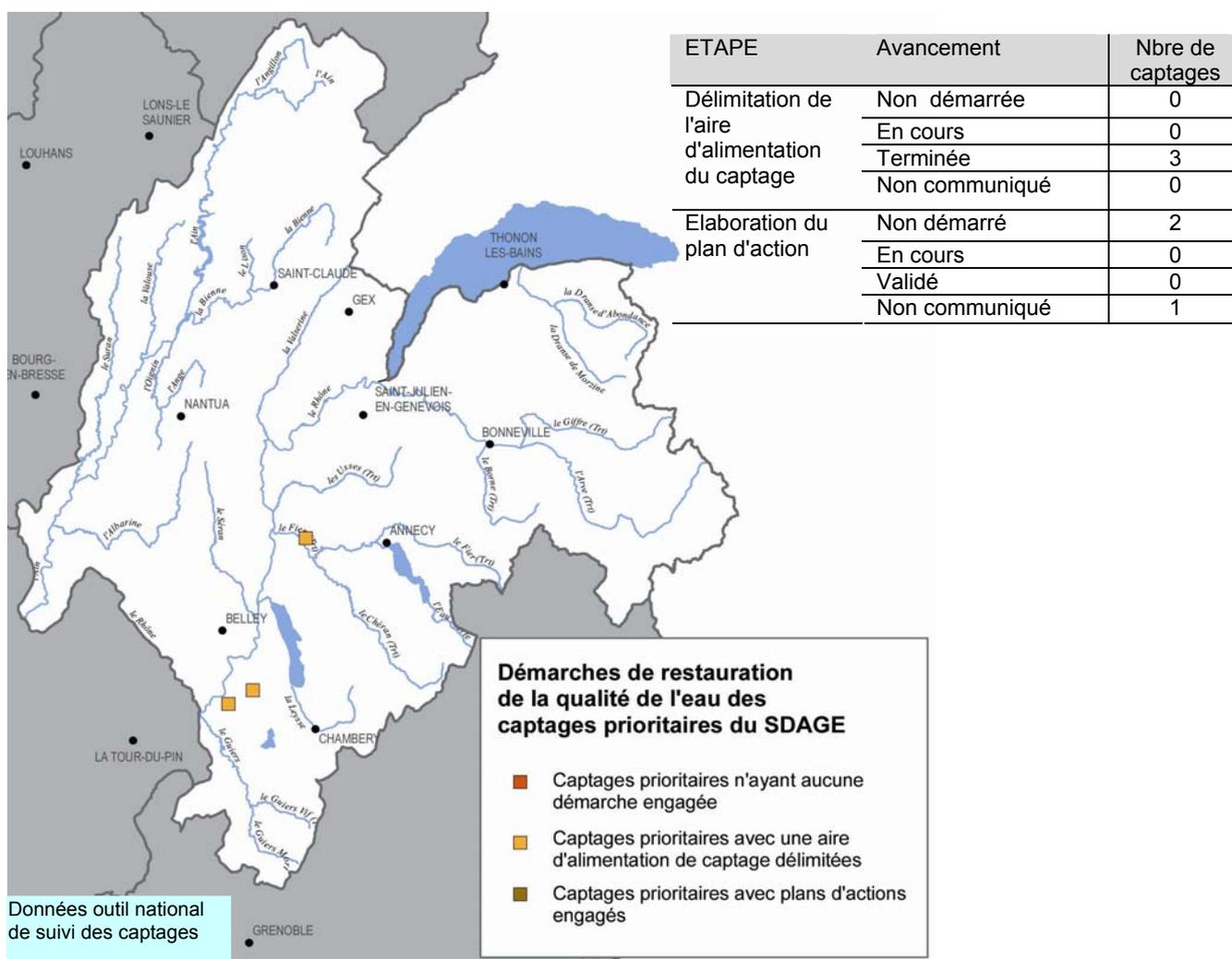
31 – Restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses

Une action centrale du programme de mesures sur les eaux souterraines réside dans la restauration de la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), l'objectif étant d'obtenir une qualité d'eau brute suffisante pour limiter ou éviter les traitements avant la distribution de l'eau.

Le programme d'actions engagé sur les 214 captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée, issu des conclusions du Grenelle de l'environnement, comprend quatre étapes :

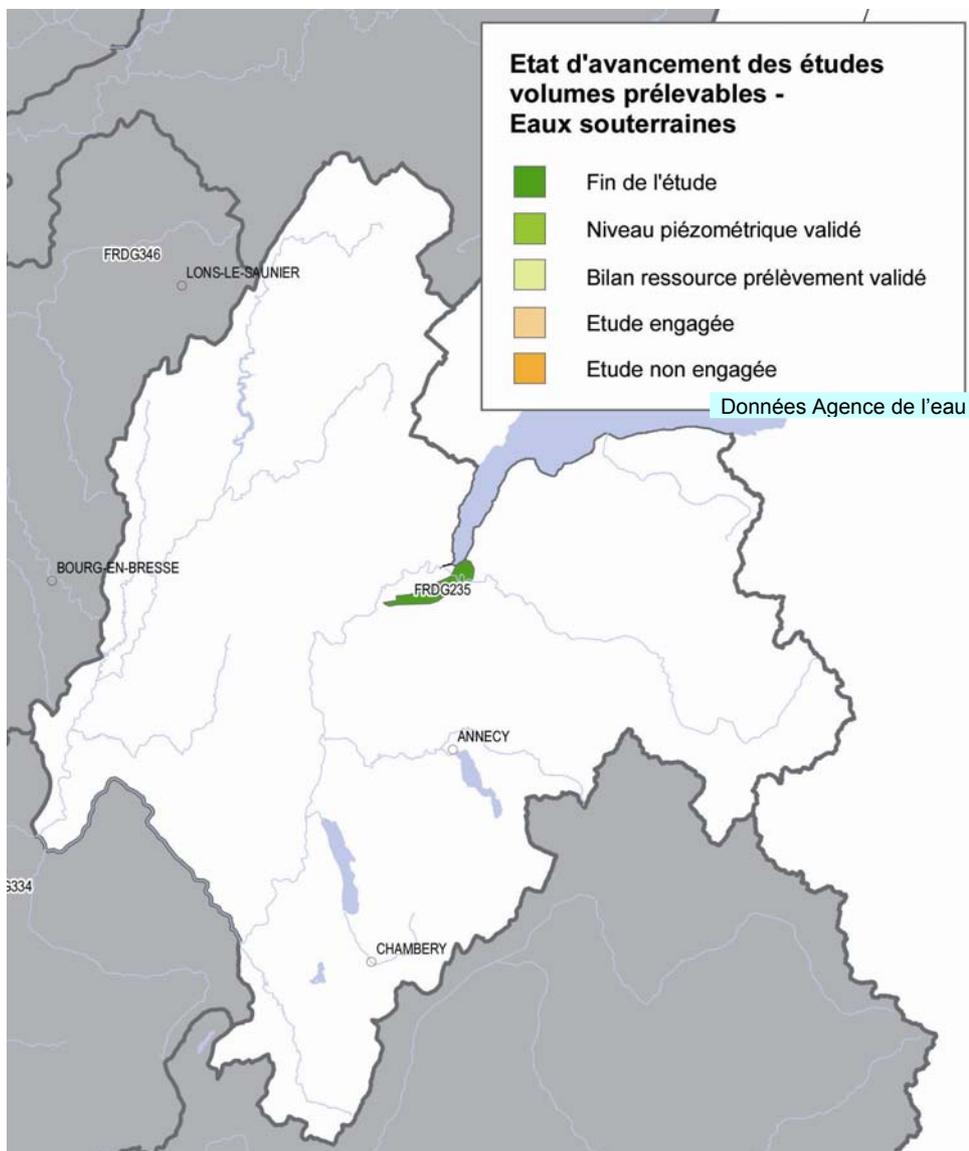
- la délimitation de l'aire d'alimentation (AAC) ;
- la réalisation d'un diagnostic territorial multipressions (DTMP) ;
- l'élaboration d'un plan d'actions ;
- la mise en œuvre du plan d'actions.

La carte ci-dessous fait le point sur l'avancement de la délimitation des aires d'alimentation et l'élaboration du plan d'actions pour les 3 captages prioritaires du territoire.



32 - Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

De même que pour les sous bassins dans lesquels le déséquilibre quantitatif doit être résorbé, des études de définition des volumes prélevables, constituant un préalable pour aboutir à un plan de gestion équilibrée et durable de la ressource, doivent être engagées sur les masses d'eau souterraines en déséquilibre quantitatif. Leur état d'avancement est qualifié selon 5 étapes.



ANNEXE 5 : Avancement des mesures complémentaires du programme de mesures 2010-2015 pour chaque sous bassin versant de la commission territoriale

L'avancement des mesures a été évalué à partir des informations renseignées dans l'outil de suivi du programme de mesures (OUPS). Les données ont été extraites de l'outil de suivi le 15 novembre 2011. L'avancement présenté ne tient donc pas compte des mises à jour effectuées depuis cette date.

Pour chaque sous bassin, une même mesure pouvant nécessiter la mise en œuvre de plusieurs actions, l'avancement de la mise en œuvre d'une mesure est estimé selon la règle suivante :

- **mesure non démarrée** si aucune des actions qui la composent n'est programmée, démarrée ou terminée ;
- **mesure programmée** si au moins une des actions qui la composent est programmée, et aucune n'est terminée ou engagée ;
- **mesure engagée** si au moins une des actions qui la compose est engagée sur le terrain ;
- **mesure terminée** si toutes les actions qui la composent sont terminées ;
- **mesure abandonnée** si toutes les actions qui la composent sont abandonnées après expertise.

Avertissement relatif à la précision actuelle des données

- Pour le volet agricole, le suivi est à compléter avec les organismes en charge du suivi pour consolider l'évaluation de l'avancement de chaque mesure prévue dans le programme de mesures.
- L'avancement d'une mesure étant défini en fonction des actions qui la composent, la fiabilisation du bilan d'avancement nécessitera de consolider l'identification de l'ensemble des actions, soit de définir le périmètre du programme de mesures.

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

HAUT RHONE

HR_05_01 Albarine

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A05 Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5B17 Mettre en place un traitement des rejets plus poussé	
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	2A17 Développer des démarches de maîtrise foncière	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3B06 Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	

HR_05_02 Basse vallée de l'Ain

Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A05 Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE	
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols	
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	

Avancement des mesures : non démarré  programmé  engagé :  terminé :  abandonné :  inconnu : 

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

HR_05_03 Bienne	
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5A31	Mettre en place des conventions de raccordement ■
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
HR_05_04 Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Ain	
Problème à traiter :	Gestion locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) ■
Problème à traiter :	Pesticides
5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...) ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3A15	Créer un ouvrage de substitution ■
HR_05_05 Haute vallée de l'Ain	
Problème à traiter :	Gestion locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle
5B17	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé ■
5E17	Traiter les rejets d'activités viticoles et/ou de productions agroalimentaires ■
Problème à traiter :	Pollution agricole
5C19	Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5A04	Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique		
	3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
	3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	■
	3B06	Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant	■
Problème à traiter :	Autre problème		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
HR_05_06 Lange - Oignin			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A05	Compléter le champ d'actions et/ou prolonger le contrat de milieu et/ou SAGE	■
	3D16	Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle		
	5E04	Elaborer et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	■
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C07	Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire	■
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C13 Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	■
HR_05_07 Affluents RD du Rhône entre entre Séran et Vaslerine		
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
HR_05_08 Séran		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D03 Substituer certaines cultures par d'autres moins polluantes	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
HR_05_09 Suran		
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
HR_05_10 Valouse		
Problème à traiter :	Pollution domestique et industrielle	
	5E21 Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins, mas conchylicoles)	■
Problème à traiter :	Pollution agricole	
	5C19 Doter les exploitations de capacités de stockage des déjections animales suffisantes ainsi que de plans d'épandage	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
Problème à traiter :	Autre problème	
	5G01 Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

HR_06_01 Arve	
Problème à traiter :	Gestion locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets ■
5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle ■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés ■
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide ■
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire ■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C13	Définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole ■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit ■
3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés ■
HR_06_02 Avant pays savoyard	
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique
3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison ■
3C12	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison ■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité
6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer ■
HR_06_03 Chéran	
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires ■
3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel ■
3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau ■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire ■
HR_06_04 Dranses	
Problème à traiter :	Gestion locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■
Problème à traiter :	Substances dangereuses

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Pesticides		
	5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique		
	3C11	Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif		
	3C01	Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
	3C02	Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
HR_06_05 Fier et Lac d'Annecy			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Pollution agricole		
	5G01	Acquérir des connaissances sur les pollutions et les pressions de pollution en général (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, ...)	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses		
	5A50	Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
	5E04	Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C14	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C43	Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité		
	6A03	Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
HR_06_06 Giffre			
Problème à traiter :	Gestion locale		
	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique		
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire		
	3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé ■ terminé ■ abandonné ■ inconnu ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C32 Réaliser un programme de recharge sédimentaire	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
	3C12 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la dévalaison	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
	3C02 Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés	■
HR_06_07 Guiers Aiguebelette		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
Problème à traiter :	Transport sédimentaire	
	3C09 Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	
	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
HR_06_08 lac du Bourget		
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
	5E04 Elaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	■
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	■
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	■
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique	
	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée	■
Problème à traiter :	Altération de la continuité biologique	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

	3C11 Créer ou aménager un dispositif de franchissement pour la montaison	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
HR_06_09 Les Usse		
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
Problème à traiter :	Menace sur le maintien de la biodiversité	
	6A03 Contrôler le développement des espèces invasives et/ou les éradiquer	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3C01 Adapter les prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit	■
HR_06_11 Pays de Gex, Lemans		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
	3C48 Mettre en œuvre des actions de restauration physique du plan d'eau	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	
	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)	■
	3A32 Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation	■
	5F28 Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement	■
HR_06_12 Sud Ouest Lémanique		
Problème à traiter :	Gestion locale	
	3D16 Poursuivre ou mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	■
Problème à traiter :	Substances dangereuses	
	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses	■
	5A50 Optimiser ou changer les processus de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	■
Problème à traiter :	Pesticides	
	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	■
Problème à traiter :	Dégradation morphologique	
	3C43 Etablir un plan de restauration et de gestion physique du cours d'eau	■
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif	

Avancement des mesures : non démarré ■ programmé ■ engagé : ■ terminé : ■ abandonné : ■ inconnu : ■

Etat d'avancement des mesures du programme de mesures

3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables) 

5F28 Mettre en œuvre une solution de sécurisation de l'approvisionnement 